

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

16e SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2009 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Robert ENGEL, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG,

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Charles LEOPOLD, Eric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY, Sandrine ARMBRUSTER, Stéphanie MUGLER, Capucine HUSSER-OTT, Olivier PERNET, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Jean-Claude DONIUS, Valérie ARBOGAST, Catherine ORSONI, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Caroline REYS, Marc RUHLMANN, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

Absents excusés :

Anne DESCHAMPS-DELLENBACH qui donne procuration à Sandrine ARMBRUSTER

Monique SAWAYA qui donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Jean-François ROYER qui donne procuration à Guy RITTER

Myriam BOUYER-BAUMANN départ 19 H 30 donne procuration à Marcel BAUER

Odile RAPP-WEISS qui donne procuration à Stéphanie LUTZ-HUSSER

Gaby KARL-SCHORN qui donne procuration à Marie-Anne KOENIG

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services

M. Stéphane MACHI , Directeur de Cabinet

Melle Stéphanie VERRIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques

M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 18 juin 2009

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

16e SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2009 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2009
- C. Décisions du Maire n°15 à 20/2009

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT SPORTIF

- 1. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux organisateurs du Tour Alsace cycliste (ASPTT Mulhouse) qui fera étape à Sélestat

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 2. Acquisition de terrains situés dans le Ried de Sélestat

C. FINANCES DE LA COMMUNE

- 3. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

4. Occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz, revalorisation de la redevance par GRDF
5. Transfert de la compétence « Petite Enfance » à la Communauté de Communes de Sélestat : modification du taux de référence de la Taxe Professionnelle
6. Garantie d'emprunt en faveur de la société « Action Immobilière de Sélestat et environs » pour la réalisation de travaux de grosses réparations des immeubles rue du Tabac et Boulevard Amey « Résidence Fleurie »
7. Compte administratif 2008

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

8. Modification du plan des effectifs

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Aliénation d'un chemin rural boulevard de Nancy

F. TRAVAUX

10. Serres Municipales : création de vestiaires

G. DIVERS

11. Convention entre la Ville et l'Office de Tourisme de Sélestat relative à la mise en place d'un point de vente des animations estivales au camping municipal des cigognes

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Gérard SCHENCK est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2009

Monsieur Stéphane KLEIN s'interroge sur les propos tenus par Monsieur ENGEL en ce qui concerne les horaires d'occupation de la piscine des Remparts par le SCS Natation. Lors de l'Assemblée Générale du SCS Natation, il y a eu de vives réactions à ce sujet, et la presse régionale s'en est fait l'écho. Il souhaite donc connaître la position de la Ville concernant la motion déposée par le club.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite que ce point soit abordé au point divers.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

C. Décisions du Maire n°15 à 20/2009

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT SPORTIF

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux organisateurs du Tour Alsace cycliste (ASPTT Mulhouse) qui fera étape à Sélestat

Monsieur Robert ENGEL rappelle que Sélestat a déjà eu la chance d'accueillir ce Tour Alsace cycliste. Cette année, Sélestat a été sélectionnée pour accueillir le départ de l'étape du 1er août prochain. La subvention sera versée à l'ASPTT Mulhouse car elle est la structure porteuse de l'évènement. Il est proposé une aide financière de 8 000 euros.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET considère que le fait que le départ ait lieu un samedi est une chance, car cela devrait avoir un impact sur la fréquentation des animations.

Adopté à l'unanimité

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

2. Acquisition de terrains situés dans le Ried de Sélestat

Madame Marie-Anne KOENIG informe que la SAFER Alsace vend deux parcelles correspondant à d'anciennes peupleraies de culture d'une surface de 34,96 ares en périphérie de l'Illwald. Il est également proposé l'achat d'une parcelle de 25,45 ares aux héritiers SCHULTZ/AUGELMANN. Le coût total des acquisitions est estimé à 2 655,84 euros, frais compris. La Région ainsi que l'Agence de l'Eau seront sollicitées pour y contribuer financièrement.

Adopté à l'unanimité

C. FINANCES DE LA COMMUNE

3. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur Jean-Pierre HAAS rappelle que le trésorier est chargé de recouvrer les créances de la commune. Comme tous les ans, un état des créances irrécouvrables est présenté. Pour 2009, le montant s'élève à 1 113,57 euros. Il insiste sur le fait que cette procédure ne signifie pas que le percepteur met fin aux démarches. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer le budget annexe des Tanzmatten à hauteur de 140 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que ces sommes sont raisonnables au regard des années précédentes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la municipalité travaille en étroite collaboration avec la perception pour que le maximum soit fait auprès des redevables pour que les créances soient recouvrées.

Adopté à l'unanimité

4. Occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz, revalorisation de la redevance par GRDF

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose comme, chaque année, de percevoir 100% du montant maximal de la redevance. Afin de ne plus devoir renouveler cette délibération annuellement, il est proposé de fixer ce taux également pour les années à venir.

Adopté à l'unanimité

5. Transfert de la compétence « Petite Enfance » à la Communauté de Communes de Sélestat : modification du taux de référence de la Taxe Professionnelle

Monsieur Jean-Pierre HAAS rappelle que la taxe professionnelle est limitée à 3,5% de la valeur ajoutée des entreprises. L'Etat accorde des dégrèvements en limitant cette taxe. Toutefois, si cette dernière est supérieure à cette valeur

ajoutée, le dégrèvement accordé par l'Etat est compensé. Il rappelle que depuis 2007, les collectivités participent à ce dégrèvement. Le législateur a également prévu de compenser une charge de transfert entre les collectivités. Il est donc proposé de procéder à cet ajustement des taux.

Adopté à l'unanimité

6. Garantie d'emprunt en faveur de la société « Action Immobilière de Sélestat et environs » pour la réalisation de travaux de grosses réparations des immeubles rue du Tabac et Boulevard Amey « Résidence Fleurie »

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que l'apport de fonds propres par la société s'élève à 17 035 euros ; l'emprunt quant à lui est de 500 000 euros. Il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande de garantie.

Adopté à l'unanimité

7. Compte administratif 2008

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER.

« L'examen du compte administratif 2008 est l'occasion de retracer l'activité budgétaire, financière et comptable de la collectivité durant l'année qui vient de s'écouler.

Avant de laisser le soin à Jean-Pierre HAAS, Maire-adjoint chargé des finances, de rentrer dans le détail des chiffres préparé avec précision et clarté par la direction des finances, permettez moi malgré tout quelques remarques et réflexions.

Concernant le fonctionnement de notre collectivité on ne peut échapper au constat d'une tendance lourde qui se dégage depuis maintenant quelques années et qui se confirme de façon saillante.

Cette tendance c'est l'aggravation de l'effet de ciseau qui existe entre les courbes respectives des dépenses réelles de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement. Cet effet de ciseau vient en effet réduire nos marges de manœuvre et notre capacité à produire de l'autofinancement.

Indexation des dépenses sur des indicateurs dégradés en 2008, soumission de certaines charges aux règles nationales et non respect par l'État de l'esprit même de la décentralisation sont autant de source d'inquiétude qu'un constat de fragilité de notre architecture budgétaire. Au gré des réformes, au gré des compensations fiscales, l'Etat est non seulement en train de réaliser la prouesse de réduire sa participation à l'effort de décentralisation lié aux transferts de compétence, il joue aussi sur la partition du recul de plus en plus sensible de l'autonomie financière des collectivités locales.

Ceci étant cette situation inquiétante et dégradée n'a pas empêché Sélestat d'investir. L'année 2008 a été marqué par une forte mobilisation de la collectivité aux fins de réalisation ou d'initiation de projets structurants indispensables à la croissance et au rayonnement de notre ville. Je ne saurai trop rappeler que cet effort se poursuit en 2009 grâce, et je tiens à le souligner, notamment aux facilités accordées par l'Etat dans son plan de relance par l'économie via le FCTVA.

Mais notre volonté d'investir et de soutenir l'économie locale ne fera pas au détriment des grands équilibres budgétaires et financiers. Aussi je mettrai, avec l'ensemble de mon équipe, toute mon énergie au profit d'une gestion

saine et équilibrée de nos finances publiques et je crois pouvoir dire ce soir devant vous que le compte administratif 2008 est la parfaite illustration de cette volonté. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS.

« BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES AGREGES »

1.1) Volume global des dépenses : 33,5 M€

- Dont budget principal : 31,7 M€
 - Dont budgets annexes : 1,8 M€
- Dont Investissement : 14,6 M€
Dont Fonctionnement : 18,9 M€

1.2) Répartition par secteur d'intervention

| | | pm 2007 |
|-----------------------------------|----------------------------|----------|
| Sport | 10,36 M€ , soit 31% | 2,90 M€ |
| Urbanisme, Voirie & Environnement | 5,99 M€ , soit 18% | 6,67 M€ |
| Service Public | 5,77 M€ , soit 17% | 5,42 M€ |
| Education & Solidarité | 4,26 M€ , soit 13% | 4,72 M€ |
| Culture & Tourisme & Animation | 3,68 M€ , soit 11% | 3,47 M€ |
| Charges non ventilées | 3,48 M€ , soit 10% | 1,59 M€ |
| Total : | 33,53 M€ | 24,77 M€ |

La réalisation de la Piscine des remparts et l'avance financière consentie pour l'extension des Cuisines Schmidt représentent à elles seules près de 10M€.

2 - Le BUDGET PRINCIPAL

2.1) EVOLUTION GLOBALE ET PAR SECTION

Les mouvements constatés s'élevèrent :

1. En dépenses à 31,7M€ dont 14,3M€ en investissement et 17,4M€ en fonctionnement
2. En recettes à 28,8M€ dont 7,9M€ en investissement et à 20,9M€ en fonctionnement

Le volume global des dépenses progresse fortement (+32%) sous l'effet des dépenses d'investissement qui atteignent un niveau exceptionnel (14,3M€, soit +127%) avec notamment la réalisation de la nouvelle piscine et l'avance pour l'extension des Cuisines Schmidt. Les dépenses courantes évoluent à un rythme plus modéré (+5,6%) mais supérieur aux progressions observées pour les années précédentes en raison des charges de personnel (+4,6%), des frais financiers, de la contribution d'équilibre aux Tanzmatten et des subventions exceptionnelles allouées (dt 80K€ au SAHB)

Le volume global des recettes augmentent également substantiellement (+18%). Comme en dépenses, la hausse provient de l'investissement en raison de la mobilisation d'emprunts (5,2M€) et des subventions perçues au titre des opérations d'équipement (1,6M€, +105%). En revanche, les recettes ordinaires sont en diminution (-4,4%) du fait notamment de moindres produits exceptionnels (moins d'aliénations, forte indemnités perçues en 2007 pour le sinistre des ateliers route de Marckolsheim) et d'une croissance limitée des recettes fiscales (+1%) ainsi que de la dotation globale de fonctionnement (+1,2%).

2.2) Le FONCTIONNEMENT

Faits marquants En DEPENSES

- **Les dépenses de personnel : 9,71 M€ +4,6%**
Elles représentent 56% des charges courantes. Bien qu'en augmentation, leur évolution reste conforme aux moyennes nationales.
L'effectif en nombre de postes pourvus au 31/12/2008 s'établit à 303.
- **Les contingents versés : 0,07 M€ -47,1%**
Ils s'agit de la contribution à la CCS pour l'hydraulique fluviale (67K€) et de diverses participations versées aux associations foncières et à la DDAF pour l'entretien de l'III.
- **Les contributions d'équilibre aux budgets annexes : 0,58 M€ +16,8%**
Pour les « Forêts », conformément aux prévisions, aucune contribution n'a été nécessaire. La gestion des forêts s'est même soldée par un excédent d'exploitation de 265K€. L'excédent global de ce budget annexe s'établit à 553K€ (dont 500K€ seront prélevés pour financer le renforcement du budget de construction de la piscine).
- **Les subventions aux associations et organismes : 2,56 M€ -2,3%**
Ce poste est en légère baisse par rapport à 2007 du fait notamment du transfert à la Communauté de Communes des activités périscolaires (subventions au Foyer St Charles et à l'AGF réglées depuis 2008 par la CCS). En neutralisant les subventions transférées, la somme consacrée aux aides financières évolue de +1,1%.
A noter que toutes aides confondues (subventions de fonctionnement, subventions exceptionnelles, prestations en nature), l'effort consenti par la Ville en faveur des associations et organismes s'élève à 4,37M€. 320 bénéficiaires ont profité de cet effort dont 226 associations.
- **Les autres charges courantes : 3,70 M€ +2,7%**
L'évolution de ce poste est marquée par :
 - le transfert des activités périscolaires à la Communauté de Communes de Sélestat (économie de 104K€),
 - l'augmentation des dépenses d'achat d'énergie et de combustibles (électricité, gaz, fioul, gazole) qui s'élèvent à 826K€, soit +15% ;
 En définitive, l'évolution des charges courantes corrigée de l'incidence du transfert à la CCS de la partie relative aux activités périscolaires (soit + 5,7%) reste relativement limitée au regard de l'augmentation des prix (globalement +2,8% sur l'année 2008) et plus particulièrement comparée à la hausse des prix des énergies.
- **Les charges financières : 0,66 M€ +140,1%**
Ce poste comprend principalement les intérêts payés au titre des emprunts et une indemnité pour le réaménagement de la dette contractée auprès de Dexia intervenu début août 2008. Les intérêts payés représentent 3% de l'encours de la dette au 31/12/2008 pour une moyenne nationale de 4,1% (valeur 2006 – dernière valeur connue). Le réaménagement a permis de réduire la part des emprunts structurés dans la dette communale. A la fin de l'exercice ces derniers s'élèvent à 3M€ pour une dette totale de 12,08M€.

En RECETTES

- **Les produits des services et du domaine :** **1,50 M€ +1,1%**
En dépit de l'encaissement direct par la CCS à partir d'août 2008 des recettes relatives aux activités périscolaires (environ 77K€), les produits des services et du domaine restent au niveau de 2007, voire augmentent légèrement.
- **Les contributions directes :** **12,49 M€ +0,9%**
De fortes régularisations (rôles supplémentaires) au titre de la Taxe professionnelle ont été perçues en 2007 (503K€ pour 146K€ en 2008). L'évolution affichée (+0,9%) n'est donc pas représentative de la progression réelle du produit des 4 taxes. Après neutralisation de l'incidence de ces régularisations, l'augmentation effective s'établit à 3,9%. Compte tenu du taux d'actualisation des bases fixé à 1,6% pour 2008, l'évolution du produit des contributions reste orientée favorablement.
- **Les autres impôts et taxes :** **0,70 M€ +3,4%**
Ils comprennent principalement la taxe additionnelle aux droits de mutation (466K€), la taxe sur l'électricité (+176K€), la taxe de séjour et la taxe sur les emplacements publicitaires.
- **La dotation globale de fonctionnement :** **5,08 M€ +1,2%**
Sa progression reste faible et systématiquement inférieure à l'inflation et à l'évolution moyenne des dépenses des Collectivités locales. Cette limitation répétée du niveau d'actualisation du principal concours financier de l'Etat pèsent sur les marges de financement des Collectivités locales. Pour Sélestat, l'écart d'évolution cumulé représente une perte de recette de 220K€ pour 2008.
- **Les compensations fiscales :** **0,53 M€ -9,1%**
La baisse constatée résulte du rôle de variables d'ajustement joué par ces compensations. Il s'agit pour l'Etat de conférer une dimension péréquatrice à certaines dotations tout en maîtrisant l'évolution de l'enveloppe globale qu'il consacre aux concours financiers attribués aux Collectivités Locales.
- **Les recettes exceptionnelles : 0,16 M€** **-88,3%**
Elles sont constituées principalement des aliénations patrimoniales et des indemnités pour sinistres perçues par la Ville. La diminution notable constatée par rapport à l'année passée (-1,18M€) provient principalement de l'indemnité reçue en 2007 pour le sinistre des ateliers (solde de 843K€ sur une indemnité totale de 1,24M€).

2.3) Les EPARGNES

Du fait notamment de moindres recettes exceptionnelles (0,16M€ contre 1,33M€ en 2007), de la progression limitée des dotations de l'Etat et des recettes fiscales, les épargnes sont moins favorables que les années précédentes.

L'épargne brute s'élève à 3,5M€ représentant 17% des recettes de fonctionnement. Ce taux reste comparable aux dernières moyennes nationales connues (17% en 2005 et 18% en 2006).

2.4) L'INVESTISSEMENT

▣ Les dépenses

Les dépenses d'investissement s'établissent à 14,3M€ et sont en forte progression. Cette évolution marquée provient de l'équipement dont le volume (12M€, soit +122%, soit 686€ par habitant) atteint un niveau exceptionnel sous l'effet notamment des dépenses de construction de la nouvelle piscine. Les autres dépenses constatées en investissement incluent principalement le remboursement de la dette en capital (0,65M€, soit -24%) et l'avance sans intérêt de 1,67M€ consentie pour l'extension des Cuisines Schmidt.

▣ Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7,92M€ et se composent :

1. de 5,15M€ d'emprunts ; peu d'emprunts ont été mobilisés au cours des dernières années ; les prévisions d'emprunts reportées sur l'exercice 2009 s'élèvent à 5,4M€ compte tenu de l'annulation de 1M€ de prévision et de la débudgétisation en 2008 avec réinscription en 2009 de 0,9M€ de prévision,
2. de 1,63M€ de subventions perçues au titre des opérations d'équipement dont 1,48M€ pour la nouvelle piscine,
3. de 1,14M€ au titre du fonds de compensation de la TVA, de la Taxe locale d'équipement, du produit sur amendes de police

2.5) Les TAUX D'EXECUTION DU BUDGET

L'exécution du budget de fonctionnement est équilibrée (99% pour les recettes et 96% pour les dépenses) et les taux d'exécution des crédits d'équipement sont meilleurs notamment comparés aux années antérieures à 2004. Ils restent cependant inférieurs à l'objectif fixé (70%).

2.6) Les RESTES A REALISER

Le niveau des crédits restant à réaliser fin 2008 est important tant en dépenses qu'en recettes.

Pour les dépenses, cette situation provient principalement de projets dont la plupart sont à présent largement engagés (BDF, Piscine, desserte Schwilgué, Seita, Cour des Prélats, CTM, NEW, Grubfeld). Certains reports d'exécution sont liés à des défauts de décision (ABF pour la Cour des Prélats, Direction des Archives de France pour la BDF, Région pour la desserte Schwilgué, CG pour la Seita...)

Pour ce qui concerne les recettes, l'importance des restes à réaliser est liée aux emprunts non réalisés (5,4M€) et aux subventions à recevoir pour les grands projets (4,4M€ pour les seules opérations : Piscine, BDF, Desserte Schwilgué, SEITA).

3) Les RESULTATS – L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2008 se solde globalement par un déficit d'investissement de 5,13M€ et un excédent de fonctionnement de 6,09M€. Après couverture du déficit d'investissement, le résultat disponible s'élève à 0,96M€.

Pour l'essentiel, ce résultat positif provient :

- d'économies par rapport aux crédits de dépenses prévus pour
 - les charges de personnel : 94K€
 - les charges courantes : 404 K€
 - les annuités d'emprunts : 147K€
- de recettes supérieures aux prévisions au titre
 - des impôts et taxes : 497 K€
- de moindres aliénations par rapport aux prévisions : - 765K€
- d'annulations et d'ajustements des crédits de dépenses et recettes

d'investissement

-1 700K€ environ (incluant -1,9M€ de prévisions d'emprunt dont 1M€ d'annulation de prévisions et 0,9M€ de débudgétisation avec réinscription au BP 2009)

• de la reprise du résultat comptable de la gestion 2007 : 2 283 K€

4) L'ENDETTEMENT

Il s'établit à 12,1M€ compte tenu de la mobilisation de 5,2M€ d'emprunts. Il augmente et évoluera encore à la hausse en 2009 en raison des emprunts à mobilier pour la réalisation des grands projets.

La dette par habitant s'établit à 609 € (690€ sur la base de la population 1999) au 1^{er} janvier 2009, soit une valeur qui reste en-dessous des moyennes régionale et nationale.

La dette représente 3,45 fois l'épargne brute.

5 – Les BUDGETS ANNEXES

Les TANZMATTEN

Le résultat global de l'exercice 2008 s'établit à 34K€. Il s'agit d'un excédent d'investissement qui ne pourra être utilisé que pour l'acquisition d'équipements mobiliers.

La participation d'équilibre versée par le budget principal s'établit à 578K€ pour une prévision de 626K€. Bien qu'inférieure à la prévision, elle est cependant en nette progression par rapport à celle de 2007 (495K€).

Constats majeurs :

- Les dépenses de fonctionnement totalisent 944K€ représentant 97% des prévisions et une augmentation de 8,7% par rapport à l'exercice précédent ; Cette hausse provient principalement des dépenses de personnel (+8,6%) en raison des mouvements de personnel et des remplacements ; L'augmentation résulte également des spectacles (achats de spectacles +9%, taxes et prestations liées : Sacem, location de matériel technique, tickets de régie) ainsi que de certaines charges générales (gaz +17%, entretien) ;
- Les recettes de fonctionnement hors contribution d'équilibre du budget principal s'élèvent à 371K€ contre 395 K€ ; La baisse provient principalement d'un décalage de perception de subvention de la Région (en 2007 encaissement du solde de l'aide au titre du 1^{er} contrat Ville moyenne : 45K€, en 2008 aucune recette de la Région puis versement en 2009 des fractions 2008 et 2009 du 2^{ème} contrat Ville moyenne) ; Une partie du manque à gagner est compensé par la progression des recettes des spectacles (203K€, +10%) ;
- Le nombre de spectacles de la saison 07/08 augmente : 49 spectacles (45 en 06/07) ; De même le nombre d'entrées est en progression importante : 21699, contre 18106 pour la saison 06/07, soit +20% ;
- Le nombre de locations consenties pour des manifestations culturelles, associatives, familiales revient au niveau de 2006 avec 74 locations contre 83 en 2007 sachant toutefois que l'occupation progresse et s'établit à 392 jours/espaces contre 315 j/espaces l'année précédente ;
- L'atelier théâtre a concerné 24 participants pour 64 séances contre 18 participants et 28 séances en 2007 année de création de cette activité

Les FORÊTS

Le résultat cumulé de l'exercice 2008 s'établit à 553K€. Pour la 3^{ème} année consécutive, le budget «Forêts » ne nécessite pas de contribution d'équilibre et, de plus, dégage un excédent élevé. A noter qu'une partie de l'excédent de fonctionnement (500K€ sur un total de 535K€) a été affectée au financement d'un

renforcement du budget de construction de la Piscine.

Le service de l'« EAU »

Le résultat disponible s'établit à 731K€. Il est en progression constante.

Constats majeurs :

- Le produit de la surtaxe sur l'eau est en légère diminution (-4,6%) ; Il s'élève à 277K€ pour un taux de surtaxe de 0,2287€ttc/m³ (inchangé depuis 1997) ; Le volume d'eau consommé servant de base au calcul de la surtaxe s'établit à 1,124 Million de m³, soit 51 mille m³ de moins qu'en 2007 ;
- Les dépenses d'équipement (404 ml de canalisations, 46 branchements, travaux au Château d'eau) s'établissent à 240K€
- Travaux facturés à des tiers : 67K€ correspondant à 122 branchements ;
- Le prix de l'eau, assainissement et taxes comprises, s'élève au 2^{ème} semestre 2008 à 3,37€ ttc pour une consommation de 100m³/annuel, soit une augmentation de 2,2% sur 1 an ;

Le Cimetière (activités d'inhumations et d'exhumations)

La gestion 2008 se solde par un excédent de 4K€.

Constats majeurs :

- Nombre d'interventions d'exhumations et d'inhumations facturées : 87 (idem que 2007) ;
- Nombre total d'inhumations et d'exhumations au cimetière : 95 ; Nombre de dépôts au Columbarium : 7.
- Prix moyen d'une intervention : 308 € (pm : 302€ en 2007) ;
- Evolution moyenne des tarifs pratiqués : +5% en 2008 et en 2007, +2% en 2006.

Le CA 2008 présente une diminution des marges de financement, ce qui est toujours contrariant et mal ressenti (ce n'est pas l'élu en charge des finances qui vous dira le contraire). Toutefois - à y regarder de plus près - la contraction des Epargnes observée en 2008 reste relativement limitée compte tenu du contexte particulier de l'année 2008.

- Les recettes exceptionnelles ont été moindres (-1,2M€ : moins d'aliénations, moins d'indemnisations)
- Les ressources de gestion n'ont jamais été aussi contraintes (faible évolution de la DGF, réduction sévère des compensations fiscales, moins de rôles fiscaux supplémentaires),
- Les dépenses courantes ont été marquées par un retour d'inflation qui n'a pris fin qu'au dernier trimestre 2008,
- Le contexte financier chaotique a induit des frais financiers supplémentaires,
- Des renforcements de moyens ont été consentis pour un meilleur service rendu à la population (moyens humains supplémentaires, contribution d'équilibre aux Tanzmatten....) et ce malgré une situation globalement défavorable.

A travers ces explications, je ne laisse pas entendre que les temps à venir seront meilleurs. Je fais simplement le constat du caractère en partie exceptionnel de la réduction des marges en 2008. Les fondamentaux de gestion de la Ville restent sains et plutôt meilleurs que ceux de la majorité des Communes de la strate (tant au niveau de la pression fiscale que de la dette et des épargnes).

J'ajoute néanmoins - mais ce n'est pas un scoop - que la crise économique continuera à peser sur les finances locales, que la zone d'ombre fiscale résultant de la suppression de la TP n'est pas levée, que l'Etat, engagés dans de multiples dispositifs de redressements, se montrera vraisemblablement encore plus économe en matière de soutien aux Collectivités locales. Compte tenu de ces perspectives peu favorables,

il nous appartient de redoubler de rigueur et de mesurer avec précision l'incidence de toutes nos décisions à venir qu'elles concernent le fonctionnement de la Commune ou les investissements futurs.

Je ne peux conclure sans évoquer une fois encore les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année écoulée. Avec 12M€, elles ont atteint un niveau inégalé dans le passé. Ce constat traduit la forte volonté municipale de doter la Ville d'équipements dignes de sa position de Ville Centre. Mais il est aussi la preuve par les faits de promesses tenues à travers la concrétisation du programme municipal d'investissement. Avec la poursuite des chantiers de la Piscine et de la NEW, avec le démarrage des travaux concernant la desserte du Schwilgué et le lancement du projet CTM, l'année 2009 devrait elle aussi être une année exceptionnelle pour les investissements. »

Monsieur HAAS tient également à féliciter la Direction des Finances pour le travail effectué toute l'année.

Monsieur Stéphane KLEIN adresse, lui aussi, ses félicitations à la Direction des Finances. Sur la forme, il n'apporte aucune réserve au Compte Administratif. Par contre, sur le fond, lors des orientations budgétaires, l'opposition avait émis un certain nombre de réserves et de remarques.

Tout d'abord, étant donné la population de plus en plus importante de Sélestat et donc des revenus fiscaux, « l'effet ciseau » aurait dû être plus limité, même s'il reconnaît que l'Etat se désengage.

Concernant les charges financières exceptionnelles, elles concernent en grande partie le réaménagement de dettes, ce qui montre bien le mauvais choix de l'utilisation de taux variables.

L'endettement par habitant a fortement augmenté, ce qui est démontre bien que la situation est préoccupante. Or dans les années 2001 à 2004, malgré les investissements très lourds et importants, l'endettement par habitant était bien plus faible, ce qui prouve que la méthode utilisée était bien plus efficace. Enfin, bien que les investissements soient légitimes du fait de la situation géographique de la ville, l'opposition est très inquiète en ce qui concerne les frais de fonctionnement que vont occasionner l'ensemble des équipements.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET considère qu'il n'est pas possible de parler de gestion saine et équilibrée en ce qui concerne le Corso Fleuri. En effet, en 2007, le déficit était de 370 000 euros, en 2008, de 418 000 euros. Les dépenses, quant à elles, s'élèvent, en 2008, à 520 000 euros ; pour cette année, il est prévu 550 000 euros. Il estime donc que la situation est en plein dérapage et en pleine dérive, car cela représente 6 fois l'augmentation du coût de la vie. De plus, le déficit du Corso représente 2 fois le coût à charge de la Ville pour les spectacles des Tanzmatten. L'aide à l'Office de la Culture a également augmenté de près de 40 000 euros. Les recettes, elles, représentent 77 000 euros, ce qui est ridicule par rapport au coût global de la manifestation.

Monsieur RENAUDET estime que si la manifestation était gratuite, cela attirerait 2 à 3 fois plus de monde.

Monsieur Stéphane KLEIN précise que l'un des leviers pour soutenir l'économie locale est le tourisme. Or, les investissements de la municipalité dans ce domaine sont assez timides, voire inexistantes. Pour preuve, 2007 a connu une baisse de la taxe de séjour.

Monsieur Marc RUHLMANN indique que, bien que le budget forêt affiche un excédant remarquable, il se demande s'il est réellement opportun de procéder à cette affectation de résultats pour le budget futur de la forêt.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le compte administratif n'est pas un budget. De plus, il estime que gérer aujourd'hui une collectivité est une chose moins facile que cela a pût être le cas quelques années auparavant, car il est vrai que l'aide financière de l'Etat diminue.

Concernant le réaménagement de la dette, il estime qu'il faut reconnaître que lorsque les emprunts ont été rediscutés il y a un an, la Ville était dans l'incertitude. Le taux fixe peut être considéré comme une garantie, mais le taux variable peut également être intéressant. Lors des discussions, le taux variable était favorable, et trois mois après il ne l'était plus, mais cela aurait très bien pu être l'inverse. Les 300 000 euros injectés ont été gagnés les années précédentes, et la municipalité assume. Il indique toutefois que si elle n'avait rien fait, on le lui aurait également reproché.

Monsieur le Maire ne considère pas que la dette par habitant est préoccupante, car il est tout à fait normal qu'avec les investissements effectués, l'endettement par habitant soit plus élevé. Il est vrai qu'en 97-98 l'endettement se situait aux alentours de 500 euros, mais en 1994 il s'élevait à 700 euros par habitant.

Pour ce qui est du Corso, si l'on comptabilise les entrées payantes ainsi que les résidents de Sélestat et les enfants, le nombre de spectateurs s'élève entre 30 et 40 000. Toutefois, il rappelle que le Corso revient à 14 ou 15 euros par habitant, contrairement à un spectacle des Tanzmatten qui revient à 26 euros par habitant, de même que pour ce qui est des subventions au sport de haut niveau.

Il indique qu'il n'a jamais caché que l'un de ses objectifs est de redonner à Sélestat la place méritée dans le domaine du tourisme. En effet, il constate aussi que les hébergements pour touristes ne sont pas suffisants, mais un travail est actuellement effectué sur ces dossiers.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, quitte la salle et laisse le soin au Premier Adjoint, Monsieur Jacques MEYER, de procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Jacques MEYER souhaite rappeler que la municipalité a mis en oeuvre plusieurs grands projets structurants pour la ville, et estime qu'elle n'a pas à rougir de ce compte administratif.

Monsieur Stéphane KLEIN assume sa responsabilité de conseiller municipal de l'opposition. Il considère que ce qui est important dans ce compte administratif, c'est de mettre également en avant les dérapages sur cet exercice, et de ce fait l'opposition s'abstiendra.

Monsieur Jacques MEYER n'accepte pas le terme « dérapages » car il estime qu'une gestion saine de la collectivité a été présentée. En effet l'endettement est tout à fait raisonnable pour une collectivité de cette taille.

Adopté – 7 ABSTENTIONS : MM. et Mmes Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

8. Modification du plan des effectifs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que suite à des promotions, il y a lieu d'adapter certains postes, dont il donne le détail.

Adopté à l'unanimité

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

9. Aliénation d'un chemin rural boulevard de Nancy

Monsieur Jacques MEYER rappelle que le principe de désaffectation du chemin rural avait déjà été approuvé. Suite à cela, une enquête publique a eu lieu à l'issue de laquelle un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur concernant le déclassement du domaine public dans le domaine privé. Il est donc proposé la vente d'une partie du chemin rural pour un montant de 7 500 euros l'are, suite à l'avis des domaines.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite que l'avis des domaines soit joint au projet de délibération.

Monsieur Jacques MEYER précise que ce dernier lui sera transmis, et joint à la délibération.

Adopté à l'unanimité

F. TRAVAUX

10. Serres Municipales : création de vestiaires

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que depuis 2001, la municipalité a souvent été interpellée, et à juste titre, par le personnel afin d'entreprendre des améliorations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Monsieur Eric CONRAD indique que le projet consiste en la création de vestiaires hommes et femmes séparés équipés de bancs et armoires. Le détail des travaux est donné. Le montant total s'élève à 27 000 euros.

Adopté à l'unanimité

G. DIVERS

11. Convention entre la Ville et l'Office de Tourisme de Sélestat relative à la mise en place d'un point de vente des animations estivales au camping municipal des cigognes

Madame Geneviève MULLER-STEIN rappelle que tous les ans, l'Office du Tourisme met en place des animations payantes, mises en vente à l'Office du Tourisme et au point info situé devant la salle Ste Barbe. Il s'est avéré que de nombreux touristes se renseignent souvent sur ces activités sur leur lieu de résidence. Suite à cela, l'Office du Tourisme a demandé l'autorisation de la vente de ces activités par le camping. Il est donc proposé la conclusion d'une convention pour une durée de 3 ans.

Monsieur Stéphane KLEIN regrette le temps où le camping proposait des animations journalières gratuites. Il se souvient qu'un élu a supprimé les subventions à l'association qui organisait ce type d'animations.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, réfute ces propos car il a soutenu l'association Ambition et il continue à le faire. De plus, il avait fait des propositions dont il attend toujours la réponse.

Madame Geneviève MULLER-STEIN ajoute que ce qu'apprécie actuellement les résidents du camping c'est le calme. Ces derniers n'ont pas nécessairement envie d'activités sur le camping même. La ville a notamment obtenu pour ces raisons le label Qualité.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

- Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite répondre à l'opposition concernant l'intervention en début de séance sur l'Assemblée Générale Extraordinaire du SCS Natation. Il rappelle que fut un temps, le SCS Natation organisait beaucoup d'activités dans le cadre de la piscine, ce qui était une bonne chose. Or, aujourd'hui, il n'est pas envisageable qu'un club s'approprie une telle infrastructure, c'est pourquoi un grand travail a été effectué en amont par Robert ENGEL, Thierry GOMBART et Pascal LEBURGUE avec les différents clubs. Des félicitations ont été adressées par la plupart des clubs, excepté par le SCS Natation. Il est toutefois surpris qu'une Assemblée Générale Extraordinaire ait eu lieu, car il considère que si des discussions doivent avoir lieu avec la municipalité, il est nécessaire de la convier. En effet, Monsieur KLEIN est membre de ce club, et c'est à ce titre qu'il a été invité.

Il indique qu'il est toujours prêt à discuter, encore faut-il que les personnes le veulent. Par ailleurs, il est du devoir de la municipalité d'organiser des manifestations qui lui permettent de percevoir des recettes afin de rentabiliser l'équipement. Dans le cadre des discussions préalables à l'ouverture de la piscine, un grand geste a également été fait envers les associations, en mettant à leur disposition la structure et le personnel pour des montants symboliques. Il estime qu'une nouvelle structure belle, opérationnelle et qui fera la fierté des Sélestadiens va ouvrir.

Pour terminer, il indique que si les membres du club de natation veulent discuter avec lui, il est prêt à les recevoir. Or jusqu'à ce jour, il n'a jamais eu de demande et il le regrette.

Monsieur Stéphane KLEIN est troublé par le fait que lors de l'Assemblée Générale, certaines personnes ont bien rappelé que le système choisi pour le chronométrage n'est pas reconnu par la fédération, et de ce fait ne permettra pas d'organiser des compétitions nationales et régionales. De plus, il a été choqué des propos tenus par le comité directeur du SCS Natation, car il a eu l'impression que la Ville fermait les portes à toutes les discussions.

Pour terminer, il a été étonné que ce soir-là, un membre de la majorité qui était présent, ne soit pas intervenu pour réagir aux propos tenus vis-à-vis de la municipalité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la municipalité est composée du Maire et des Adjoints. Les autres membres du Conseil Municipal, sans sous-estimer leur travail, ne sont pas forcément présents au nom de la municipalité. En l'occurrence, l'élue à laquelle Stéphane KLEIN fait allusion était présente à titre strictement privé, et il n'est pas admissible qu'elle soit ainsi prise à partie.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite simplement que le dialogue soit à nouveau ouvert.

- Monsieur Stéphane KLEIN souhaite connaître les suites du dossier concernant le local de l'opposition.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, a demandé aux services de suivre ce dossier pour le mois de septembre lorsqu'ils seront un peu moins sollicités par les nombreux travaux, notamment ceux de la piscine.

- Monsieur Stéphane KLEIN souhaite savoir si les invitations à la pré-ouverture de la piscine ont été adressées à toute la population.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'ont été conviés les élus, le personnel de la Ville, les élus de la Communauté de Communes, les responsables d'associations et leur famille. Il ne faut pas oublier qu'il y a une fréquentation instantanée maximale qu'il n'est pas possible de dépasser, et que cette pré-ouverture était une journée pour tester l'utilisation de l'équipement.

- Monsieur Stéphane KLEIN a appris il y a peu de temps le changement de date du Conseil Municipal du mois de juillet, et informe que de nombreux membres de l'opposition ne seront pas présents, ayant pris leur disposition pour être présents la semaine d'avant.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il va étudier la possibilité de modifier de nouveau la date au 23 juillet, sachant que cela risque de poser problème au regard des dates des commissions municipales. La date définitive sera communiquée rapidement.

- Monsieur Robert ENGEL informe que l'OMS a le plaisir d'offrir aux conseillers municipaux la casquette officielle de l'OMS de Sélestat.

-*-*-*-*-

Fin de la séance à 20 H 40

DGS/AI
PV provisoire 16
09/07/2009

Le secrétaire de séance

Gérard SCHENCK